

# LANCÉMENT DE LA CAMPAGNE ET DU COMITÉ DE SOUTIEN DE CHRISTOPHE ULIVIERI 1<sup>ER</sup> ADJOINT, CANDIDAT À L'ÉLECTION MUNICIPALE



1<sup>er</sup> adjoint, candidat,  
soutenu par Richard  
Galy, Maire de Mougins

## Chères Mouginoises, chers Mouginois,

Je suis candidat au mandat de Maire.

**Pourquoi ?** Parce que j'aime Mougins, que je la connais par cœur, et que je veux continuer à la faire avancer tout en la préservant. J'y ai grandi, j'y vis, j'y travaille depuis 25 ans, au service des habitants. J'ai été Directeur Général des Services, Directeur de Cabinet, aujourd'hui je suis 1<sup>er</sup> Adjoint.

Avec **Richard Galy** - que je remercie de sa confiance et son total soutien - j'ai mené de nombreux projets : écoles rénovées, centre-ville transformé, quartiers sécurisés, ferme communale, énergies durables... et même Rire(s) à Mougins pour créer du lien. Cette expérience, ce lien de cœur avec Mougins, c'est **ma force**. Je sais ce qu'on a accompli, et surtout ce qu'il reste à faire. Ma candidature n'est pas une posture. C'est une **démarche de fond, de terrain, d'action**.

## Mes priorités :

**La sécurité** : plus de moyens pour notre police, des caméras, des règles respectées, et lutter contre l'incivilité du quotidien...

**La qualité de vie** : urbanisme maîtrisé, propreté, mobilités douces...

**La proximité** : une mairie qui agit, efficace et humaine...

Une ville qui rassemble : personne ne reste sur le bord du chemin...

**La sobriété fiscale** : depuis 1997, nous maîtrisons nos finances, je m'engage à poursuivre le gel de la taxe foncière.

Je lance mon comité de soutien.

Si vous partagez ma vision, rejoignez-moi. J'ai besoin de vous, pour qu'en ensemble on construise l'avenir de Mougins tout en restant fidèle à ses valeurs.

**Je suis prêt.** Et je vous propose de l'être avec moi.

À très vite,

*C. Olivieri*

Christophe Olivieri

1<sup>er</sup> adjoint, candidat à la mairie de Mougins - Mars 2026

## Chers Mouginois et amis de Mougins,

Vous m'avez élu et réélu depuis 2001, vous m'avez fait confiance. Alors aujourd'hui, cette **confiance**, il faut la porter à Christophe Olivieri, mon 1<sup>er</sup> adjoint, qui a toute la légitimité, l'expérience pour être **votre prochain Maire**.

Aussi, en tant que Président du Comité de Soutien à Christophe Olivieri, **je vous invite à soutenir sa candidature à l'élection municipale de mars 2026**.

Christophe, issu d'une vieille famille mouginoise, possède une grande expertise de l'administration communale et une expérience réussie dans le monde entrepreneurial.

## Nous partageons depuis 25 ans la même passion pour Mougins.

Christophe est un homme d'action, compétent, énergique et déterminé, qui a prouvé sa capacité à s'engager au service de notre commune.

Que vous souhaitiez donner de votre temps, participer financièrement ou proposer vos idées, toutes vos contributions sont les bienvenues.

Notre ambition, en dehors de toute stratégie politique, est de nous rassembler pour soutenir Christophe Olivieri autour d'un projet pour l'avenir de Mougins.

## Rejoignez-nous et adhérez à notre comité de soutien !

**Si vous souhaitez du changement dans la continuité,  
faites le choix de Christophe Olivieri !**

*Richard Galy*

Richard Galy

Maire de Mougins  
Président du Comité de soutien

COMMENT ADHÉRER  
AU COMITÉ ?  
Flashez le QR code ou  
envoyez le coupon  
au dos du courrier





# Vous avez la parole : Mougins c'est vous !

Retrouvons-nous pour un  
**moment convivial autour  
d'un apéro placé sous le  
signe de l'écoute, du  
dialogue et du partage.**

- > Secteur de Mougins-le-Haut
- Vendredi 14 novembre à 18h, salle du Sporting
- > Secteur du Village
- Mardi 25 novembre à 18h, salle des Mariages
- > Secteur Mougins Sud (Aubarède, Pibonson, Maréchal Juin...)
- Vendredi 28 novembre à 18h, Scène 55
- > Secteur Mougins Est (Saint-Basile, Pigranel, Général de Gaulle..)
- Mercredi 10 décembre à 18h (lieu à préciser)
- > Secteur Mougins Ouest (Plaine, Peyroues, Grand Vallon...)
- Mardi 16 décembre à 18h (lieu à préciser)

## BULLETIN D'ADHÉSION ET DE SOUTIEN

CHRISTOPHE OLIVIERI CANDIDAT À L'ÉLECTION MUNICIPALE DE MOUGINS - 15 ET 22 MARS 2026

CIVILITÉ :  Madame  Monsieur

ADRESSE : .....

NOM : .....

.....

PRÉNOM : .....

.....

NATIONALITÉ : .....

TÉLÉPHONE : ..... MAIL : .....

- Je souhaite être membre du comité de soutien de Christophe Olivieri à l'élection de mars 2026 (gratuit)
- Je souhaite participer activement à la campagne de Christophe Olivieri (aide active et présence sur le terrain)
- Je souhaite apporter une aide financière à la campagne électorale de Christophe Olivieri d'un montant de :

20 €

35 €

75 €

100 €

Autre montant : .....

**Merci de retourner ce document accompagné de votre règlement  
à Monsieur Jean-Pierre GNEMMI, 961, av. de la Plaine - 06250 MOUGINS**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : « **M. JP GNEMMI, Mand. Fin. de C OLIVIERI, candidat à l'élection municipale de Mougins 2026** » Un reçu, édité par la CNCCFP, sera délivré par le mandataire financier pour tout paiement par chèque et permettra de **déduire cette somme des impôts dans les limites fixées par la loi (66%)**. Seules les personnes physiques de nationalité française ou résidant en France, sont autorisées à faire un don financier, d'un montant maximal de 4 600 €. **Pour effectuer un virement bancaire, merci de contacter le mandataire financier au 06 88 97 38 95.**

**Art. L52-8 du code électoral :**

- Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un candidat lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.
- Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts.
- Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

**Art. L52-9 du code électoral :** le candidat ne peut recueillir de dons que par l'intermédiaire de son mandataire financier

**Art. L113-1 – III du code électoral :** sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende, quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L.52-7-1 et L.52-8. Lorsque le donateur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait.

Les données transmises sont exclusivement utilisées dans le cadre de la campagne de soutien à Christophe Olivieri.